

GAZIFÈRE INC
FERMETURE DES LIVRES
SOMMAIRE DES CHARGES D'EXPLOITATION
ANNÉE DE RÉFÉRENCE: 2017

No de ligne	Description	Fermeture 2017	Cause 2017	Fermeture 2016	Écart		Écart	
		(Jan-Déc) (000\$)	(Jan-Déc) (000\$)	(Jan-Déc) (000\$)	Fermeture 2017 (000\$)	Cause 2017 %	Fermeture 2017 (000\$)	Fermeture 2016 %
		1	2	3	4=1-2	5= 4/2	6=1-3	7= 6/3
	SALAIRES ET AUTRES CHARGES (excluant frais d'EGD)	12,668.8	13,192.6					
	SERVICES ENTRE COMPAGNIES AFFILIÉES (EGD seulement à compter de 2017)	415.9	376.8					
1	SALAIRES ET AUTRES CHARGES	13,084.7	13,569.3	11,148.4	(484.6) (4)	-3.6%	1,936.3 (4)	17.4%
2	SERVICES ENTRE COMPAGNIES AFFILIÉES (Ei seulement à compter de 2017)	1,257.2	1,246.7	1,385.9	10.5	0.8%	(128.7) (5)	-9.3%
3	GRAND TOTAL	14,341.9 (1)	14,816.0 (2)	12,534.3 (3)	(474.1)	-3.2%	1,807.6	14.4%

- Notes: (1) Voir GI-9, document 1, page 1 de 3, ligne 10, colonne 3.
(2) Voir D-2017-028, sur requête 3969-2016 (Cause tarifaire 2017), GI-22, document 1, page 1 de 1, ligne 16, colonne 4, révisé le 29 mars 2017.
(3) Voir requête 4003-2017 (Fermeture des livres 2016), GI-2, document 1.3, page 1 de 2, ligne 7, colonne 1.
(4) Les écarts de -484 (600\$) et 1 936 (300\$) s'expliquent comme suit:

	Fermeture 2017	Cause 2017	Fermeture 2016	Écart	
	(000\$)	(000\$)	(000\$)	F2017 vs C2017 (000\$)	F2017 vs F2016 (000\$)
	1	2	3	4=1-2	5=1-3
SALAIRES ET AUTRES CHARGES					
Opération et entretien	2,576.5	2,934.0	2,584.9	(357.5) (6)	(8.3)
Ventes	500.2	573.9	534.0	(73.8)	(33.8)
Service à la clientèle, gestion des travaux et répartition	2,905.5	3,015.9	2,536.7	(110.4) (7)	368.8 (10)
Administration	4,104.0	3,920.9	3,444.0	183.0 (8)	660.0 (11)
Affaires réglementaires	603.8	722.2	643.0	(118.4) (9)	(39.2)
Communication	398.5	406.1	395.0	(7.6)	3.4
Comptes différés charges réglementaires, PGEÉ, SPEDE et autres	1,996.2	1,996.2	1,010.8	0.0	985.4 (12)
	13,084.7	13,569.3	11,148.4	(484.6)	1,936.3

- (5) Les services entre compagnies affiliées selon leur nature se détaillent comme suit:

	Fermeture 2017	Cause 2017	Fermeture 2016	Écart	
	(000\$)	(000\$)	(000\$)	F2017 vs C2017 (000\$)	F2017 vs F2016 (000\$)
	1	2	3	4=1-2	5=1-3
EGD					
Informatique	419.8	431.4		(11.6)	419.8
Autres	49.8	0.0		49.8	49.8
	469.7	431.4		38.3	469.7
Montant transféré aux activités non réglementées	(53.8)	(54.6)		0.8	(53.8)
Total EGD imputé aux charges d'exploitation réglementées (à partir de 2017)	415.9	376.8		39.1	415.9
EGD					
Informatique			327.6		(327.6)
Autres			82.9		(82.9)
					92.2
					(33.1)
					Écarts entre EGD
Ei Costs					
Insurance D&O	50.6	90.0		(39.4)	50.6
Stock based compensation	92.2	187.3		(95.1)	92.2
Internal charges Ei (inclus une portion de frais d'EGD selon étude d'allocation des coûts)	1,189.2	1,186.7	1,105.5	2.5	83.7
IT Ei	307.5	313.5	307.0	(6.0)	0.5
	1,639.6	1,777.5	1,823.1	(137.9)	(183.5)
Montant transféré aux activités non réglementées	(382.3)	(530.8)	(437.1)	148.5	54.8
Total Ei imputé aux charges d'exploitation réglementées	1,257.2	1,246.7 (13)	1,385.9 (14)	10.5	(128.7)
Total imputé aux charges d'exploitation réglementées	1,673.1	1,623.5	1,385.9	49.6	287.1

GAZIFÈRE INC
SOMMAIRE DES CHARGES D'EXPLOITATION
FERMETURE DES LIVRES
ANNÉE DE RÉFÉRENCE: 2017

(5) L'année 2017 présente des charges entre sociétés affiliées différentes de celles présentées en 2016. En effet, suite aux changements associées à la nouvelle méthode d'allocation des coûts, des frais qui (suite) étaient avant 2017 chargés à Gazifère et considérés aujourd'hui à titre de charges entre compagnies affiliées étaient chargés dans le centre de coûts de l'administration. Conséquemment, les Insurance D&O et les stock based compensation qui se retrouvent en 2017 expliquent 142,8 (000\$) de l'écart entre 2016 et 2017 de 287,1 (000\$). Le reste de l'écart se compose principalement de l'augmentation de 92,2 (000\$) en frais informatique et de 83,7 (000\$) en frais provenant d' Enbridge inc.

En ce qui concerne les frais informatiques, l'augmentation est due à des demandes de services plus importants en 2017 de la part de Gazifère concernant les services offerts par EGD (les services chargés à la demande). En effet, les frais de Enbridge inc. de 307 (000\$) en 2017 sont identiques à ceux de 2016, l'écart provenant donc uniquement des frais de EGD, qui se veulent être légèrement inférieure au budget 2017.

Quant aux charges de Ei, celles-ci sont sensiblement au même niveau qu'au budget de 2017, la hausse s'expliquant par la mise à jour du budget 2017 comparativement à 2016 ainsi que par l'utilisation de la méthode d'allocation des charges entre compagnies affiliées. La hausse est donc de 83,7 (000\$).

Ces hausses de coûts de 318,7 (000\$) sont compensées par une baisse de 33,1 (000\$) des charges « Autres » de EGD. Ceci explique 285,6 (000\$) sur l'écart de 287,1 (000\$).

- (6) Tel que décrit aux notes 8 et 9 de la pièce GI-9, document 1.3.1.1 page 3 de 3, la diminution des charges du service des Opérations et entretien provient principalement des salaires (200 (000\$)) et des frais professionnels de consultants (108 (000\$)).
- (7) Tel que décrit à la note 8 de la pièce GI-9, document 1.3.1 page 4 de 4, la diminution des charges du service à la clientèle provient en partie des salaires (37,2 (000\$)), ainsi que des charges moins élevées au niveau des frais de poste (24,5 (000\$)), télécommunications (16,2 (000\$)), services externes (15,3 (000\$)) et services de TI entre compagnies affiliées (11,6 (000\$)).
- (8) Tel que décrit aux notes 8 et 9 de la pièce GI-9, document 1.3.1.1 page 3 de 3, l'augmentation des charges de l'Administration provient principalement des salaires (78,9 (000\$)) et des frais professionnels de consultants (114,6 (000\$)).
- (9) Tel que décrit aux notes 8 et 9 de la pièce GI-9, document 1.3.1.1 page 3 de 3, la diminution des charges des Affaires réglementaires provient principalement des salaires (13,8 (000\$)) et des frais professionnels de consultants (111,9 (000\$)).
- (10) L'augmentation des charges des Services à la clientèle s'explique principalement par l'augmentation des salaires (575,5 (000\$)) suite à la nouvelle méthode d'allocation des coûts, tel que décrit à la note 3 de la pièce GI-9, document 1.3.1.1 page 1 de 3, partiellement compensé par des charges inférieures au niveau des services de TI entre compagnies affiliées (259,4 (000\$)).
- (11) L'augmentation des charges de l'Administration s'explique principalement par l'augmentation du régime de retraite (913,1 (000\$)) et des salaires (97,7 (000\$)), tel que décrit aux notes 1 et 3 de la pièce GI-9, document 1.3.1 page 2 de 4, partiellement compensé par une baisse de la bonification de 337,7 (000\$), tel que décrit à la note 2 de la pièce GI-9, document 1.3.1 page 2 de 4. L'écart de la bonification au niveau de ce centre de coûts s'explique en partie par la nouvelle méthode d'allocation des coûts.
- (12) Récupération des comptes différés 2017 telle qu'approuvée par la Régie dans sa décision D-2017-044. Voir le détail du montant à la pièce GI-9, document 1.7, page 1 de 1, lignes 40 à 51.
- (13) Voir la requête 3969-2016 (Cause tarifaire 2017), GI-22, document 8, page 1 de 1, ligne 10, colonne 4 .
- (14) Voir la requête 4003-2017 (Fermeture des livres 2016), GI-2, document 1.3, page 1 de 1, ligne 4, colonne 1.